

---

*Arrêté Ministériel n° 2013-335 du 12 juillet 2013 modifiant l'arrêté ministériel n° 2012-293 du 18 mai 2012 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la République de Guinée-Bissau.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-293 du 18 mai 2012 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques visant la République de Guinée-Bissau ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 11 juillet 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2012-293, susvisé, l'annexe dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze juillet deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2013-335  
DU 12 JUILLET 2013 MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL  
N° 2012-293 DU 18 MAI 2012 PORTANT APPLICATION DE  
L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008  
RELATIVE AUX PROCÉDURES DE GEL DES FONDS  
METTANT EN ŒUVRE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES  
VISANT LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU.

La mention relative à la personne visée ci-dessous, figurant à l'annexe de l'arrêté ministériel n° 2012-293 du 18 mai 2012, est remplacée par la mention suivante :

Nom	Informations permettant l'identification (date et lieu de naissance (d.d.n. et l.d.n.), n° de passeport / de carte d'identité, etc)	Motif d'inscription sur la liste
« Major Idrissa DJALÓ	Nationalité: de Guinée-Bissau DDN : 18 décembre 1954 Fonction officielle : conseiller protocolaire du chef d'état-major des armées et, par la suite, colonel et chef du protocole au quartier général des forces armées Passeport : AAISO40158 Date de délivrance : 2.10.2012 Lieu de délivrance : Guinée-Bissau Date d'expiration : 2.10.2015	Point de contact du " commandement militaire " qui a assumé la responsabilité du coup d'État du 12 avril 2012 et l'un de ses membres les plus actifs. Il a été l'un des premiers officiers à assumer publiquement son appartenance au " commandement militaire ", dont il a signé l'un des premiers communiqués (n° 5, daté du 13 avril 2012). Le major Djaló fait également partie du renseignement militaire. »